
COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 8 juin 2020,

La filière parfumerie/cosmétique se félicite des récentes mesures du Gouvernement en faveur du financement et de la relance de l'apprentissage.

Le Président de la République, M. Emmanuel Macron, le Premier Ministre, M. Édouard Philippe, et Mme Muriel Pénicaud, Ministre du Travail, ont réuni le 4 juin 2020 au Palais de l'Élysée les partenaires sociaux pour évoquer avec eux la protection de l'emploi, l'accompagnement des plus précaires et l'insertion professionnelle des jeunes.

Dans ce cadre, une aide exceptionnelle à l'embauche d'un apprenti entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021 sera versée à toutes les entreprises quel que soit leur effectif salarié, avec une obligation pour les plus de 250 salariés d'avoir 5% d'alternants dans leurs effectifs en 2021. Cet accompagnement serait de 5000 euros par an pour les apprentis de moins de 18 ans et de 8000 euros par an pour ceux de plus de 18 ans, permettant ainsi de prendre en charge la quasi-totalité des coûts relatifs à une première année d'apprentissage.

La filière de la parfumerie et de la cosmétique rassemble plusieurs milliers d'entreprises et représente plus de 300 000 emplois. Elle accueille et forme chaque année aux métiers de la recherche, de la production, de la formation et de la distribution l'équivalent de 10% de ses effectifs, soit 29.000 étudiants ou apprentis, en alternance ou en formation continue. Pôle de compétitivité, fédération professionnelle, syndicats, nous ne pouvons que nous féliciter de cette initiative du Gouvernement. Pour y répondre, il était donc normal que les CFA, les écoles et les entreprises de la filière prennent leurs responsabilités et, d'ores et déjà, se mobilisent pour offrir à de futurs apprentis contrat et statut. L'objectif est de permettre à 10 000 jeunes, femmes et hommes, de rejoindre notre secteur.

Les acteurs de la parfumerie et de la cosmétique, à l'origine du second excédent du commerce extérieur de la France, contribueront, ainsi, non seulement au développement de nouveaux talents qui apporteront les compétences nécessaires à l'avenir d'une industrie leader mondial, mais aussi, à l'heure où l'activité des usines et des laboratoires de la filière redémarre, grâce à leurs salariés, alors que ses réseaux commerciaux, boutiques, pharmacies ou grande distribution, retrouvent leurs clients, de participer efficacement à la relance économique dont notre pays a besoin.

C'est également pourquoi l'apprentissage, la formation et l'emploi seront un des thèmes majeurs des « États Généraux de la filière Parfumerie Cosmétique » dont les travaux ont débuté le 1^{er} juin 2020 et qui, en coordination avec les ministères des Affaires Étrangères et de l'Économie, se tiendront le 15 octobre prochain au *Carrousel du Louvre* à Paris. Au terme d'un processus de consultation et de co-construction, il s'agira de réunir dans son ensemble, autour d'un même projet, l'écosystème de la filière, PME aussi bien que grands groupes, pour fixer la feuille de route du « Made in France » et consolider le rebond de sa croissance.

Marc-Antoine JAMET	Patrick O'QUIN	Régine FERRERE	Dominique MUNIER	Frédéric LEFRET
Président Cosmetic Valley	Président FEBEA	Présidente CNEP	Président UPB	Président FFEEP

Cosmetic Valley, la **Fédération des Entreprises de la Beauté (FEBEA)**, la **Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie (CNEP)**, l'**Union des Professionnels de Beauté (UPB)** et la **Fédération Française des Ecoles de Beauté et de Parfumerie (FFEEP)** rassemblent plus de 65 000 entreprises, essentiellement familiales, réparties sur tout le territoire français et emploient plus de 300 000 salariés. Ils représentent l'ensemble de la filière, depuis la recherche jusqu'à la distribution et la formation.